

# Unis dans l'Espérance

Lettre de Mgr Denis MOUTEL dans une nouvelle période de confinement  
Vendredi 30 octobre 2020



Hier, jeudi 29 octobre 2020, nous avons été saisis de colère et d'émotion, plongés dans le désarroi, devant l'horreur des assassinats commis sur trois de nos frères et sœurs dans la Basilique Notre-Dame de Nice. Il nous faut combattre résolument l'islamisme fanatique, la haine et les forces de mort. Les meurtriers cherchent à nous diviser et à semer l'angoisse et le chaos.

Tandis que les pouvoirs publics doivent exercer leurs lourdes responsabilités, nous voulons résister à la peur et à la division par les seules armes dont nous disposons comme disciples du Christ : la prière et le témoignage de la fraternité.

Nous devons cette prière et ce témoignage à ceux qui n'étaient là que pour servir et pour prier Dieu qui donne la vie. Dans la solennité de la Toussaint nous continuerons à porter les trois victimes et la douleur de leurs familles. Ils ont rejoint la grande fraternité qui unit le ciel et la terre, la communion de tous ceux que Dieu appelle au bonheur.

C'est avec cette douleur que nous sommes entrés dans un 2<sup>ème</sup> confinement que chacun redoutait. Parce que la situation sanitaire de notre pays est inquiétante, nous voulons participer sans réserve à l'effort de tous pour lutter contre la pandémie. Mais nous ne quittons pas la foi, l'espérance et la charité de notre baptême.

Tandis que vous prendrez connaissance des indications plus pratiques apportées au verso de cette lettre, je vous invite à demeurer vraiment dans une disponibilité de cœur avec responsabilité et imagination :

- une attention particulière aux personnes malades ou fragiles (nous savons que nombre de jeunes en font partie).
- le souci de ne pas nous isoler, mais plutôt de rester proches des autres, chacun suivant sa vocation, selon la belle invitation du Secours Catholique : « *chacun chez soi, oui ! chacun pour soi, non !* »
- le discernement avec d'autres pour choisir ce qui, localement, conviendra le mieux.

Je vous rejoins avec les mots de Saint Paul aux Philippiens (Ph 1,9-10) reçus aujourd'hui dans la liturgie :

*« Dans ma prière, je demande que votre amour vous fasse progresser de plus en plus dans la connaissance vraie et la parfaite clairvoyance qui vous feront discerner ce qui est plus important »*

Je vivrai ce lien spirituel avec vous dans le cadre de l'Assemblée plénière des évêques de France (visio) qui se tiendra du 3 au 8 novembre. Nous prierons le chapelet chaque jour à 15h30, reliés à la prière du sanctuaire de Lourdes devant la grotte.

Avec toute mon affection pour vous et tous les vôtres et en communion de prière.



  
✠ Denis MOUTEL  
évêque de Saint-Brieuc et Tréguier

# Premières indications pratiques pour les jours à venir

## Célébrations de la Toussaint

Les célébrations de la Toussaint sont maintenues suivant les horaires annoncés, aussi bien dans les églises que dans les cimetières, avec la mise en œuvre des « gestes barrière » habituels.

La commémoration des défunts (2 novembre) est également possible, puisque les dispositions de l'article 47 du décret de confinement n'entrent en vigueur qu'à compter du 3 novembre 2020.

Dans la situation actuelle de menace terroriste en France, les pouvoirs publics nous demandent d'observer la plus grande vigilance. Il nous est recommandé de prévoir, à l'entrée de nos églises, des bénévoles prêts à appeler le 17 pour signaler d'éventuels comportements suspects.

## A partir du 3 novembre

Dans les églises les célébrations liturgiques ne peuvent avoir lieu. Les obsèques sont autorisées dans une limite de 30 personnes et les mariages avec 6 personnes.

Les églises restent ouvertes. C'est une marque très importante de soutien pour les gens, un signe fort de la mission de l'Eglise dans ce temps de pandémie.

## Activités pastorales

Nous ne pouvons pas rassembler des personnes de manière prévue et organisée. Pour autant nous demeurons des « disciples missionnaires », baptisés, consacrés, diacres, prêtres, priant et agissant pour et avec nos frères et sœurs.

Des questions sont déjà posées sur la catéchèse, les aumôneries et la pastorale des jeunes ... Nous y réfléchissons dans le courant de la semaine prochaine.

Les aumôniers (hôpital, maison d'arrêt) sont autorisés à poursuivre leur mission au sein des établissements en concertation avec les directions concernées. Les visites dans les EPHAD sont possibles dans le respect des consignes en vigueur dans chaque établissement.

Les services de présence fraternelle peuvent continuer à visiter les personnes vulnérables, fragiles, isolées (case n°4 de l'attestation de déplacement dérogatoire).

Même si l'accueil physique n'est pas possible dans les maisons paroissiales, nous chercherons à demeurer accessibles en organisant notamment la continuité de l'accueil téléphonique et, par exemple, des temps de présence dans les églises.

Ces temps difficiles sont une invitation à être inventifs pour rejoindre les personnes. Au plan diocésain, nous envisageons une célébration eucharistique dominicale, diffusée sur le site internet du diocèse. L'évêque la présidera mais la prédication pourra être assurée, à tour de rôle, par un prêtre ou un diacre. Un rendez-vous hebdomadaire sur RCF est aussi à l'étude.

*« ... La parabole du bon samaritain nous montre par quelles initiatives une communauté peut être reconstruite grâce à des hommes et des femmes qui s'approprient la fragilité des autres, qui ne permettent pas qu'émerge une société d'exclusion mais qui se font proches et relèvent puis réhabilitent celui qui est à terre, pour que le bien soit commun ... »*

(Pape François Fratelli Tutti n° 67)